

CHEMINS DE FER.

Table of train schedules for Louisville & Nashville, Queen & Crescent, and Illinois Central routes.

Table of train schedules for Illinois Central, Chicago Limited, and other routes.

Table of train schedules for The Yago and Mississippi Valley routes.

Table of train schedules for Southern Pacific Company routes.

Table of train schedules for Texas and Pacific routes.

Table of train schedules for New Orleans and Fort Jefferson Grand Isle routes.

Table of train schedules for Louisiana Southern Railway routes.

Table of train schedules for Louisiana Southern Railway routes.

Table of train schedules for Louisiana Southern Railway routes.

EPARGNEZ DU TEMPS - L'ARGENT - L'Annuaire de Soards DE 1905.

BULLETIN FLUVIAL

Table of river levels and water conditions for various locations.

NAVIGATION FLUVIALE

Table of river navigation schedules and company information.

THE TEXAS PACIFIC RAILWAY logo and company information.

DALLAS ET FORT WORTH - BUREAU DES BILLETS.

NEW ST-CHARLES HOTEL - Moderne, à l'épreuve du feu.

BAINS AU ST-CHARLES - Turque-Russe-Orientale.

LEON & GAUTIER, Décorateurs et Agents de Manufactures.

ANNONCES JUDICIAIRES - VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCES JUDICIAIRES - Vente d'un terrain de valeur dans le Septième District.

ANNONCES JUDICIAIRES - Vente de meubles de ménage, etc.

ANNONCES JUDICIAIRES - Vente de meubles de ménage, etc.

ANNONCES JUDICIAIRES - Vente de meubles de ménage, etc.

CHARTRE

De la compagnie dit: NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY.

CHARTRE

De stock seront tenus pour chacune desdites classes de stock.

CHARTRE

Je soussigné, le notaire des Hypothèques de la paroisse de St Charles, Etat de la Louisiane, certifie par ce que le acte d'incorporation de la Compagnie des Chemins de Fer de la Nouvelle-Orléans, par lequel elle a été constituée en vertu de la loi du 12 mars 1868, et que dans son incision il est paraitraient d'être et d'être.

CHARTRE

Je soussigné, le notaire des Hypothèques de la paroisse de St Charles, Etat de la Louisiane, certifie par ce que le acte d'incorporation de la Compagnie des Chemins de Fer de la Nouvelle-Orléans, par lequel elle a été constituée en vertu de la loi du 12 mars 1868, et que dans son incision il est paraitraient d'être et d'être.

CHARTRE

Je soussigné, le notaire des Hypothèques de la paroisse de St Charles, Etat de la Louisiane, certifie par ce que le acte d'incorporation de la Compagnie des Chemins de Fer de la Nouvelle-Orléans, par lequel elle a été constituée en vertu de la loi du 12 mars 1868, et que dans son incision il est paraitraient d'être et d'être.

CHARTRE

Je soussigné, le notaire des Hypothèques de la paroisse de St Charles, Etat de la Louisiane, certifie par ce que le acte d'incorporation de la Compagnie des Chemins de Fer de la Nouvelle-Orléans, par lequel elle a été constituée en vertu de la loi du 12 mars 1868, et que dans son incision il est paraitraient d'être et d'être.

CHARTRE

Je soussigné, le notaire des Hypothèques de la paroisse de St Charles, Etat de la Louisiane, certifie par ce que le acte d'incorporation de la Compagnie des Chemins de Fer de la Nouvelle-Orléans, par lequel elle a été constituée en vertu de la loi du 12 mars 1868, et que dans son incision il est paraitraient d'être et d'être.

CHARTRE

Je soussigné, le notaire des Hypothèques de la paroisse de St Charles, Etat de la Louisiane, certifie par ce que le acte d'incorporation de la Compagnie des Chemins de Fer de la Nouvelle-Orléans, par lequel elle a été constituée en vertu de la loi du 12 mars 1868, et que dans son incision il est paraitraient d'être et d'être.

CHARTRE

Je soussigné, le notaire des Hypothèques de la paroisse de St Charles, Etat de la Louisiane, certifie par ce que le acte d'incorporation de la Compagnie des Chemins de Fer de la Nouvelle-Orléans, par lequel elle a été constituée en vertu de la loi du 12 mars 1868, et que dans son incision il est paraitraient d'être et d'être.

CHARTRE

Je soussigné, le notaire des Hypothèques de la paroisse de St Charles, Etat de la Louisiane, certifie par ce que le acte d'incorporation de la Compagnie des Chemins de Fer de la Nouvelle-Orléans, par lequel elle a été constituée en vertu de la loi du 12 mars 1868, et que dans son incision il est paraitraient d'être et d'être.

CHARTRE

Je soussigné, le notaire des Hypothèques de la paroisse de St Charles, Etat de la Louisiane, certifie par ce que le acte d'incorporation de la Compagnie des Chemins de Fer de la Nouvelle-Orléans, par lequel elle a été constituée en vertu de la loi du 12 mars 1868, et que dans son incision il est paraitraient d'être et d'être.

CHARTRE

Je soussigné, le notaire des Hypothèques de la paroisse de St Charles, Etat de la Louisiane, certifie par ce que le acte d'incorporation de la Compagnie des Chemins de Fer de la Nouvelle-Orléans, par lequel elle a été constituée en vertu de la loi du 12 mars 1868, et que dans son incision il est paraitraient d'être et d'être.

CHARTRE

Je soussigné, le notaire des Hypothèques de la paroisse de St Charles, Etat de la Louisiane, certifie par ce que le acte d'incorporation de la Compagnie des Chemins de Fer de la Nouvelle-Orléans, par lequel elle a été constituée en vertu de la loi du 12 mars 1868, et que dans son incision il est paraitraient d'être et d'être.

CHARTRE

Je soussigné, le notaire des Hypothèques de la paroisse de St Charles, Etat de la Louisiane, certifie par ce que le acte d'incorporation de la Compagnie des Chemins de Fer de la Nouvelle-Orléans, par lequel elle a été constituée en vertu de la loi du 12 mars 1868, et que dans son incision il est paraitraient d'être et d'être.

CHARTRE

Je soussigné, le notaire des Hypothèques de la paroisse de St Charles, Etat de la Louisiane, certifie par ce que le acte d'incorporation de la Compagnie des Chemins de Fer de la Nouvelle-Orléans, par lequel elle a été constituée en vertu de la loi du 12 mars 1868, et que dans son incision il est paraitraient d'être et d'être.

CHARTRE

Je soussigné, le notaire des Hypothèques de la paroisse de St Charles, Etat de la Louisiane, certifie par ce que le acte d'incorporation de la Compagnie des Chemins de Fer de la Nouvelle-Orléans, par lequel elle a été constituée en vertu de la loi du 12 mars 1868, et que dans son incision il est paraitraient d'être et d'être.

CHARTRE

Je soussigné, le notaire des Hypothèques de la paroisse de St Charles, Etat de la Louisiane, certifie par ce que le acte d'incorporation de la Compagnie des Chemins de Fer de la Nouvelle-Orléans, par lequel elle a été constituée en vertu de la loi du 12 mars 1868, et que dans son incision il est paraitraient d'être et d'être.

CHARTRE

Je soussigné, le notaire des Hypothèques de la paroisse de St Charles, Etat de la Louisiane, certifie par ce que le acte d'incorporation de la Compagnie des Chemins de Fer de la Nouvelle-Orléans, par lequel elle a été constituée en vertu de la loi du 12 mars 1868, et que dans son incision il est paraitraient d'être et d'être.

CHARTRE

Je soussigné, le notaire des Hypothèques de la paroisse de St Charles, Etat de la Louisiane, certifie par ce que le acte d'incorporation de la Compagnie des Chemins de Fer de la Nouvelle-Orléans, par lequel elle a été constituée en vertu de la loi du 12 mars 1868, et que dans son incision il est paraitraient d'être et d'être.

CHARTRE

Je soussigné, le notaire des Hypothèques de la paroisse de St Charles, Etat de la Louisiane, certifie par ce que le acte d'incorporation de la Compagnie des Chemins de Fer de la Nouvelle-Orléans, par lequel elle a été constituée en vertu de la loi du 12 mars 1868, et que dans son incision il est paraitraient d'être et d'être.

CHARTRE

Je soussigné, le notaire des Hypothèques de la paroisse de St Charles, Etat de la Louisiane, certifie par ce que le acte d'incorporation de la Compagnie des Chemins de Fer de la Nouvelle-Orléans, par lequel elle a été constituée en vertu de la loi du 12 mars 1868, et que dans son incision il est paraitraient d'être et d'être.

CHARTRE

Je soussigné, le notaire des Hypothèques de la paroisse de St Charles, Etat de la Louisiane, certifie par ce que le acte d'incorporation de la Compagnie des Chemins de Fer de la Nouvelle-Orléans, par lequel elle a été constituée en vertu de la loi du 12 mars 1868, et que dans son incision il est paraitraient d'être et d'être.

CHARTRE

Je soussigné, le notaire des Hypothèques de la paroisse de St Charles, Etat de la Louisiane, certifie par ce que le acte d'incorporation de la Compagnie des Chemins de Fer de la Nouvelle-Orléans, par lequel elle a été constituée en vertu de la loi du 12 mars 1868, et que dans son incision il est paraitraient d'être et d'être.

CHARTRE

Je soussigné, le notaire des Hypothèques de la paroisse de St Charles, Etat de la Louisiane, certifie par ce que le acte d'incorporation de la Compagnie des Chemins de Fer de la Nouvelle-Orléans, par lequel elle a été constituée en vertu de la loi du 12 mars 1868, et que dans son incision il est paraitraient d'être et d'être.

CHARTRE

Je soussigné, le notaire des Hypothèques de la paroisse de St Charles, Etat de la Louisiane, certifie par ce que le acte d'incorporation de la Compagnie des Chemins de Fer de la Nouvelle-Orléans, par lequel elle a été constituée en vertu de la loi du 12 mars 1868, et que dans son incision il est paraitraient d'être et d'être.

CHARTRE

Je soussigné, le notaire des Hypothèques de la paroisse de St Charles, Etat de la Louisiane, certifie par ce que le acte d'incorporation de la Compagnie des Chemins de Fer de la Nouvelle-Orléans, par lequel elle a été constituée en vertu de la loi du 12 mars 1868, et que dans son incision il est paraitraient d'être et d'être.

CHARTRE

Je soussigné, le notaire des Hypothèques de la paroisse de St Charles, Etat de la Louisiane, certifie par ce que le acte d'incorporation de la Compagnie des Chemins de Fer de la Nouvelle-Orléans, par lequel elle a été constituée en vertu de la loi du 12 mars 1868, et que dans son incision il est paraitraient d'être et d'être.

CHARTRE

Je soussigné, le notaire des Hypothèques de la paroisse de St Charles, Etat de la Louisiane, certifie par ce que le acte d'incorporation de la Compagnie des Chemins de Fer de la Nouvelle-Orléans, par lequel elle a été constituée en vertu de la loi du 12 mars 1868, et que dans son incision il est paraitraient d'être et d'être.

CHARTRE

Je soussigné, le notaire des Hypothèques de la paroisse de St Charles, Etat de la Louisiane, certifie par ce que le acte d'incorporation de la Compagnie des Chemins de Fer de la Nouvelle-Orléans, par lequel elle a été constituée en vertu de la loi du 12 mars 1868, et que dans son incision il est paraitraient d'être et d'être.

CHARTRE

Je soussigné, le notaire des Hypothèques de la paroisse de St Charles, Etat de la Louisiane, certifie par ce que le acte d'incorporation de la Compagnie des Chemins de Fer de la Nouvelle-Orléans, par lequel elle a été constituée en vertu de la loi du 12 mars 1868, et que dans son incision il est paraitraient d'être et d'être.

C. LAZARD & CO., L'rd. LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE VETEMENTS CONFECTIONNES, d'Articles de toilette et de Chapeaux.

D. MERCIER'S SONS. Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

F. A. BRUNET, IMPORTATEUR DIRECT, HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER.

Alliances et tous autres genres de Bagues de Mariage. Médailles de tous dessins en argent et en or.

WM. FRANTZ & CO., JOAILLIERS, 143 RUE CARONDELET.

INCORPORÉE EN 1855. Pertes payées au comptant, sans escompte, amitiés ajustées. SUCCURSALE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL.

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe. Plus de \$71,000,000 de pertes payées dans les Etats-Unis.

Prenez des Bains d'Eau Salée D'un Accès Facile de New York LONG ISLAND.

Oliver Springs, "Le plus recherché des Points dans les Montagnes Cumberland".

BATTERY PARK HOTEL ASHEVILLE, Caroline du Nord. Un des lieux les plus salubres et les plus pittoresques du monde.

MONONGAHELA RIVER CONSOLIDATED COAL & COKE CO. CHARBON GROS ET DETAIL.